

UNSA MATMUT NEWSLETTER N°2



Le saviez-vous?

Vous êtes convoqué(e) officieusement à un entretien de recadrage. Ne restez pas seul(e). L'UNSA peut vous accompagner.

unsa.matmut@gmail.com



JUILLET 2024

EDITO UNSA MATMUT

Le/la gestionnaire sinistre

Le gestionnaire sinistre est au cœur du SAV et ne doit pas être sous-estimé dans son rôle majeur au sein du Groupe MATMUT. Malheureusement, la Direction a tendance à penser que chaque gestionnaire a 4 bras minimum, et 2 têtes en pouvant gérer simultanément plusieurs dossiers, enregistrer des déclarations, accompagner téléphoniquement le/la sociétaire, suivre les nouveaux collègues, le tout avec des outils inadaptés.

La résultante : les départs de gestionnaires s'enchainent et avec eux, un savoir-faire, une technicité, un esprit d'entreprise.

Depuis le 3 juin 2024, une nouvelle organisation est mise en place.

Vous souhaitez témoigner, favorablement ou non, sur cette nouvelle organisation? L'UNSA attend vos remontées terrain et votre avis sur la conciliation vie privée- vie professionnelle afin de porter votre parole au CSE de septembre 2024.



01/03

Principales informations du CSE de juin 2024

Intelligence Artificielle : perspectives (intervention de David QUANTIN)

Mise en place depuis mars 2024 de 5 groupes de travail sur ce sujet

- avancée technologique : faire des choix de technologies et évaluation des technologies des fournisseurs
- éthique et responsabilité : classification des IA, mise en place des règles de conformité
- mise en mouvement : implication de chacun dans l'entreprise
- engagement et influence (vers l'extérieur comme la présence à des salons)
- défis et opportunités métier : travailler sur des cas d'usage avec le coût généré

Les travaux portent actuellement sur les inondations et sécheresses

Il était prévu que des questions complémentaires soient posées. Pour des raisons de timing, la Direction indique qu'elle prendra les questions qui seront traitées en juillet.

Ressources Humaines :

- Point d'information relative aux modalités d'application de la loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union Européenne (DDADUE) ;

L'implantation doit se faire sur Hello mais aucun délai à ce jour.

A partir d'avril, l'application va intervenir automatiquement avec une information portée par l'outil.

Si des salariés ont eu des arrêts malades par le passé (avant avril 2024), ils doivent se rapprocher de la RH, adresse mail **administration du personnel**.

Le coût est en train d'être chiffré mais il est "très conséquent". La Direction en parlera lors des prochaines NAO.

Intervention UNSA : L'information du 1er juin à propos d'HELLO n'est pas claire pour tous. Nous avons compris que les congés actuels sont à solder jusqu'au 05 janvier 2025. Les congés que nous allons acquérir à partir de juin 2024 jusqu'au 31.05.2025, seront à poser à partir de juin 2025. Dans cette situation et si les compteurs sont à zéro, le salarié n'a pas de congés de janvier 2025 à fin mai 2025 ? Merci de nous donner toutes les explications à ce sujet.

Réponse Direction : les CP peuvent être posées par anticipation. Aucun blocage technique sur l'outil HELLO.

- Suivi du dispositif dédié aux Jeux Olympiques Paris 2024 ;

Concernant la gestion du passage de la flamme. Il reste à anticiper la gestion des zones sensibles avec la ligne managériale et la ligne métiers qui ira jusqu'à la fermeture de certains sites.

Concernant l'IDF, beaucoup de discussions de la part des managers. D'après la Direction, "il faut rester serein".

Certains sites pourront être fermés tels que LANCEREAUX. La Direction des Risques a été sollicitée pour mettre en place le plan de continuité métiers

Concernant l'absence de fermeture estivale le samedi cette année. la Direction va regarder ce point sachant que le but est de simplifier au maximum. Pour autant, l'offre sociétaire doit être maintenue. Certains DA ont été sollicités pour se rapprocher des services de l'Etat. La Direction confirme que ce n'est pas le rôle des DA et qu'aucune consigne RH n'a été donnée en ce sens. Les RRH, DV et DR étudieront chaque situation.

Aux JO, viennent se rajouter les élections législatives, "une cellule de crise se réunira ce soir pour regarder ce sujet avec la DMGTI et les lignes métiers".

Concernant les zones rouges avec la nécessité d'obtenir un QR code, la MATMUT n'en aura pas car nous ne sommes pas considérés comme du personnel essentiel. Une organisation différente est donc mise en place (CP, télétravail,...). "Chacun doit faire un effort pour réaliser son activité." selon la Direction.

- **Frais de santé :** information de l'évolution des cotisations au 1er juillet 2024.

Application de la clause de révision tarifaire. Indexation tarifaire de 5,5% pour les ayants droits.

- **Augmentations individuelles :**

Pour les AI, les courriers partiront à partir du 21 juin. La communication des AI par les managers se fera jusque fin de semaine 25 soit le 21 juin.

Les demandes d'évolutions pourront être étudiées, quant à elles, jusqu'en septembre.

Question écrite posée par l'UNSA

Règles d'indemnisation du 14ème mois lors d'un arrêt maladie

Dans le cadre du maintien de salaire avec la subrogation, quelles sont les règles et le mode de calcul d'indemnisation du 14ème mois de salaire en cas d'arrêt maladie, en fonction de la durée de l'arrêt et en cas d'invalidité ?

En effet certains salariés nous ont rapporté n'avoir perçu qu'un prorata de leur 14ème mois alors qu'ils n'ont eu un arrêt que de quelques mois tandis que d'autres ont perçu l'intégralité du 14ème mois pour des arrêts longue maladie.

Réponse écrite de la Direction

"Instruction en cours"

La question sera donc reposée le mois prochain

Vous avez des questions à poser lors des prochains CSE? Contactez nous. L'UNSA garantit votre anonymat.

Prochaine réunion CSE : 16 et 17 juillet